

DOCUMENT DE PROJET
Mauritanie



Au service
des peuples
et des nations

Intitulé du projet : Promotion d'emplois et d'autres moyens de subsistance respectueux de l'environnement en Assaba, Mauritanie

Numéro du projet : 00113351

Partenaire de réalisation : PNUD

Date de démarrage : 1 Septembre 2018 **Date d'achèvement :** 31 Aout 2019

Date de réunion du CAP : 1 Aout 2018

Description succincte

Le présent projet vise à contribuer à la promotion d'emplois durables pour des femmes et des jeunes dans la wilaya de l'Assaba, notamment dans la Moughata de Kankossa, à travers une approche multisectorielle et holistique. Les activités que seront mises en œuvre devront permettre aux femmes, aux jeunes et autres groupes vulnérables d'accéder à des emplois et moyens d'existence durables et respectueux de l'environnement. Ces groupes cibles verront leurs revenus augmenter significativement grâce au développement d'activités génératrices de revenus et au renforcement de leurs capacités dans plusieurs domaines techniques et de gestion.

Le projet interviendra dans les communes de Blajemil et Hamoud. Ce choix se justifie, entre autres, par le fait que le PNUD intervient depuis 2013 dans cette région vulnérable avec différents programmes dont la réduction des risques de catastrophes et la lutte contre les changements climatiques. Le PNUD cherchera à créer des synergies et des complémentarités avec d'autres acteurs intervenants dans la zone du projet pour plus de résultats impactant sur la vie des communautés cibles.

Effet contribuant (CPDD/DPP) :

Modalité d'Exécution : DIM

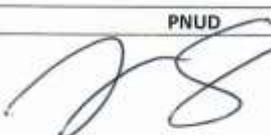
Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre : GEN2

Produit 1 : Les capacités de production et de gestion des actifs productifs des communautés sont renforcées et développées.

Produit 2 : Des moyens de subsistance alternatifs, résilients, respectueux de l'environnement et rentables sont développés par des groupes de femmes et de jeunes pour accroître leurs sources de revenus et améliorer les conditions de vie de la famille.

Total des ressources nécessaires :		USD 540.000
	Donateur : Funding Windows	500.000
	PNUD :	40.000
	Gouvernement :	0
	Apports en nature :	NA
À financer :		0

Approuvé par (signature) :

	PNUD	
José LEVY		
Représentant résident a.i. du PNUD		
Date :	08 August 2018	

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

A l'instar des autres pays d'Afrique, la problématique de l'emploi des jeunes en Mauritanie évolue dans un contexte marqué par des réalités objectives qui ont et auront un impact certain sur le présent et l'avenir de l'insertion des jeunes dans la vie active. Parmi ces réalités, on peut citer la donnée démographique et celle du chômage qui apparaissent au premier plan.

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2013), la population de la Mauritanie était estimée à 3.805.659 habitants, soit 50,8% de femmes et 49,2% d'hommes. Des estimations plus récentes placent la population à 4.540.000 habitants. Plus de la moitié de la population réside en milieu rural (51%) contre 49% en milieu urbain. Les ménages mauritaniens sont majoritairement dirigés par des hommes : plus de deux tiers (68%) des chefs de ménages sont des hommes contre 32% qui sont des femmes.

En matière d'emplois, le taux de chômage est estimé à 12,85 % en 2014 au niveau national contre 10,1 % en 2012. Les constats qui s'imposent montrent que le chômage en Mauritanie est, surtout, un phénomène urbain (17,22 % en milieu urbain contre 6,9 % en milieu rural) selon un rapport régional préparé pour la FAO en février 2017.

Impact des changements climatiques sur l'économie les moyens d'existences des ménages - la baisse continue des précipitations, associées à l'augmentation continue de la température fait craindre des graves épisodes de sécheresse et voir même une désertification à long terme. Les changements climatiques affectent les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux (agriculture, élevage), les ressources naturelles (terres, eau, pâturages) et la santé des populations dans les régions.

- **L'agriculture** : les risques climatiques sont exacerbés par un système de production dépendant de la pluie, une agriculture de subsistance, des pratiques agricoles non respectueuses de l'environnement, des perturbations du calendrier agricole et l'absence d'un système d'information et de gestion des risques climatiques. Dans ce contexte, la sécurité alimentaire sera difficile à assurer, ce qui entraîne un risque permanent de famine. Les impacts spécifiques sur le secteur agricole incluent : (i) une baisse des rendements des principales cultures vivrières (mil, sorgho, maïs, riz, niébé), (ii) une dégradation physique et chimique des sols, entraînant une diminution de la productivité agricole et des ressources végétales de pâture pour les animaux ; (iii) une surexploitation des ressources naturelles et (iv) une exacerbation des conflits sur les ressources naturelles fonciers notamment.
- **L'élevage** du petit bétail est une source de revenus pour un nombre significatif de personnes. Cette activité est très vulnérable à la sécheresse et l'augmentation des températures, avec comme corollaire, la diminution prévue de fourrage et l'assèchement des points d'abreuvement. En effet, l'alimentation du bétail est essentiellement basée sur la disponibilité en ressources naturelles (pâturages) et représente une activité secondaire génératrice de revenus réalisée par les femmes, quoique caractérisé par un manque de suivi vétérinaire. Les risques portant sur le cheptel pourraient conduire à un abandon de l'élevage et amener ainsi les ménages à se reconvertir à d'autres types d'activités pouvant amenuiser leur revenu, ce qui peut entraîner des bouleversements au niveau des ménages et exposer davantage les femmes et les enfants.

La grande majorité des éleveurs mauritaniens opèrent en milieu rural (79%), tandis que les milieux nomade et urbain en occupent respectivement près de 11% et 10% environ. Les hommes représentent environ 78% de cette frange de la population contre près de 22% de femmes. (Source : *Rapport final Stratégie d'intégration du genre au PRAPS-MR et son institutionnalisation dans le secteur de l'élevage-Novembre 2016-SaleckJeireb, Doussou Hamzatta Dicko*)

Les ressources en eau : Les variations des précipitations et des températures prévues pour une bonne partie du pays pourraient entraîner une modification du ruissellement, une diminution des écoulements, une augmentation de l'érosion hydrique, la diminution de la disponibilité de l'eau dans les barrages et les réservoirs ainsi que la diminution de la recharge des nappes phréatiques et alluviales, en raison de l'augmentation de l'évaporation, pouvant entraîner un assèchement rapide des mares. Il est prévu une intensification et une augmentation de la fréquence des sécheresses à cause des changements climatiques, ce qui aura pour effet de réduire la disponibilité des ressources en eau. Tout cela devrait avoir une incidence négative sur l'approvisionnement en eau et le développement de la culture irriguée.

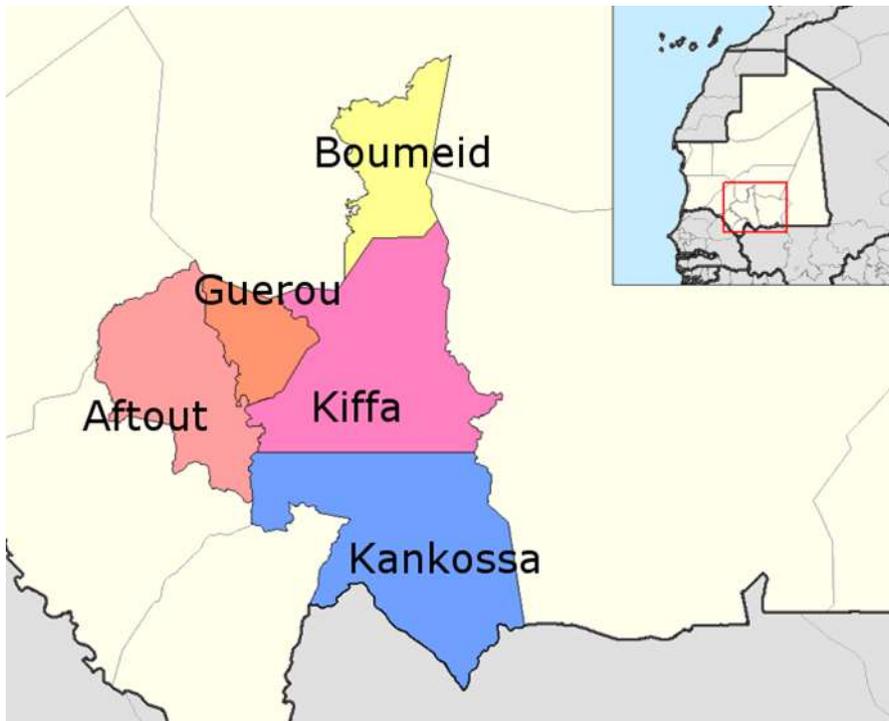
L'approvisionnement du ménage en eau est aussi touché par la rareté des pluies dans certains sites. Les femmes sont obligées d'aller chercher de l'eau dans les vallées éloignées des villages, les empêchant de remplir d'autres tâches qui leur incombent (surveillance des enfants, cuisine, etc.). Dans certains villages de la zone d'intervention, la pénurie d'eau a conduit les filles à recourir aux flaques d'eau de pluie sur la route, ce qui pose un problème de santé publique. La mauvaise qualité et la faible quantité de l'eau (que l'on cherche même dans les mares) provoquent la diarrhée, la dysenterie et la schistosomiase. Les femmes et les enfants sont par ailleurs majoritairement responsables de la collecte de l'eau et du bois, ainsi que d'autres ressources naturelles pour l'utilisation par le ménage. Dans ce contexte, un impact additionnel de l'augmentation des sécheresses fera que les femmes devront parcourir de plus grandes distances pour accéder à de l'eau potable, limitant ainsi leur implication dans des activités plus productives

- La vulnérabilité des femmes, ainsi que des ménages avec une femme pour chef de ménage, devrait augmenter avec les impacts négatifs des changements climatiques. Les femmes sont souvent victimes d'inégalités en droits, en ressources et en parole, ainsi que dans les responsabilités au sein du ménage, qui sont reliées au genre. Les femmes assument l'essentiel des activités, peu ou pas rémunérées et faiblement reconnues socialement, de reproduction sociale, de production de biens et de services à petite échelle ou pour de faibles revenus, et à l'échelle collective, les « activités communautaires de base », liées à leur rôle stratégique dans la gestion de la « vie quotidienne ». Le cumul de ces trois rôles représente une contribution considérable des femmes à la vie sociale et, paradoxalement, souvent un frein à leur liberté et à leur indépendance. Elles risquent par conséquent de souffrir d'avantage des dommages créés par les risques climatiques et auront des capacités plus limitées pour s'adapter.
- Enfin, la pauvreté, induite par les impacts du changement climatique, amplifie les inégalités sociales de sexe, au détriment de la femme qui voit sa vulnérabilité accrue car ayant un accès limité aux ressources et aux facteurs de production et ne contrôlant pas la gestion des ressources.

Justification

C'est dans ce contexte national que le projet souhaite entreprendre des interventions dans les deux communes de Blajmil et de Hamed dans la Moughataa de Kankossa, wilaya (région) d'Assaba. Cette wilaya est composée de près de 53% de pasteurs, 41% d'agro pasteurs (y compris les agriculteurs) et 6% intervenant dans des activités annexes à l'élevage (EPVC, 2014).

La Commune de Hamoud est la plus importante de la Moughataa par le nombre de ses habitants qui sont de 20.106 habitants sédentaires, répartis sur 96 localités officiellement recensées, dont la plus importante par sa population est le chef-lieu Hamoud El Bousta qui compte près de 1.400 habitants. Quatre autres localités ont entre 700 et moins de 1.000 habitants (Iziwaze 900 hab., N'Derniye 757 hab., Bouhabche Badya 702 hab., Deghveg 701 hab.) et trois ont entre 500 et 600 habitants.



La Commune de Blajmil est la deuxième commune de la Moughataa par le nombre de ses habitants avec 12.377 habitants sédentaires répartis sur 99 petites localités officiellement recensées dont la plus importante est Esseyel avec 624 habitants.

Les activités économiques prédominantes en milieu rural se concentrent essentiellement sur l'élevage (élevage sédentaire de bovins et de petits ruminants, axes de transhumance Nord – Sud) et l'agriculture pluviale, notamment dans les dépressions et bas-fonds, derrière diguettes, digues et barrages en terre. Quant aux activités commerciales et artisanales, celles-ci sont très réduites, certainement du fait de la taille relativement faible de toutes les localités. Les communications constituent une entrave de premier ordre, aussi bien à l'intérieur de la Commune que vers les communes voisines. En effet, la Commune se plaint à juste raison de la quasi-inexistence de pistes carrossables (notamment en hivernage) et la majorité des localités sont difficilement accessibles et donc relativement isolées

Ainsi, les principales activités socioéconomiques dans la zone concernée par le projet sont dominées par l'agriculture, l'élevage et le commerce.

La pluviométrie moyenne annuelle tourne autour de 400 mm dans cette zone. L'agriculture, principale activité économique de la zone, est dominée par la culture de Diéri (culture sous pluie) et s'articule autour de la production de céréales essentiellement le sorgho et le mil. Les cultures de rente notamment le niébé, l'arachide et la pastèque sont de moins en moins développées du fait de l'irrégularité de la pluviométrie, l'accès difficile aux semences de qualité (certifiées) et les effets de l'exode des bras valides vers les villes qui réduisent les capacités des ménages à pratiquer ces cultures qui demandent de la main d'œuvre.

L'élevage est la deuxième activité économique est de type semi extensif. Le cheptel, composé de bovins et de petits ruminants, est fortement concentré au sud de la Wilaya. Les opportunités de pâturage qui peuvent quelques fois se présenter permettent de posséder des animaux d'élevage ici. Bien qu'à l'exception des ménages les plus riches qui peuvent payer des gardiens pour s'occuper de leurs troupeaux, l'accent est principalement mis sur les petits ruminants.

La troisième activité importante est le commerce, qui connaît de plus en plus une réelle dynamique de développement dans la zone, et constitue, de ce fait, une opportunité d'emploi (agricole et pastorale) pour les ménages pauvres.

En outre, la zone du projet a été sévèrement touchée par le déficit pluviométrique de 2017 tant en quantité qu'en répartition, affectant ainsi la zone déjà fortement fragilisée par les cycles périodiques de crises naturelles (sécheresse, inondation, invasion acridienne, etc). En effet, la saison des pluies 2017 a été marquée par de longues périodes d'arrêt (de 20 à 30 jours) durant le mois de juillet et l'arrêt précoce des précipitations, dès le mois de septembre.

Selon les évaluations réalisées par la FAO-CILSS, les précipitations en Mauritanie ont été de 52% inférieures à la moyenne des précipitations pour la période de 1981-2010, ce qui a déclenché très vite la transhumance précoce faute de pâturages et d'eau trois mois plus tôt que d'habitude, entraînant une forte concentration d'animaux dans certaines régions du sud et créant des tensions sur les pâturages et les eaux.

Dans ces conditions, certains éleveurs se rabattent sur les produits forestiers non ligneux dont le potentiel est largement déficitaire en raison du déficit pluviométrique.

II. STRATÉGIE

Le PNUD, en appui au Gouvernement de la Mauritanie, a demandé un appui de financement aux Window Funds (Fonds Danois) pour soutenir un projet qui vient en réponse aux priorités 1 et 3 du Document de Projet de Pays (CPD) 2018-2022, axées sur celles de la Stratégie de Croissance Accéléré et Prospérité Partagée (SCAPP).

- Priorité 1 : Promouvoir une forte croissance inclusive et durable ;
- Priorité 3 : Favoriser la gestion durable des ressources naturelles et la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique.

Le projet, à travers des actions ciblées en matière de genre, contribuera également à la mise en œuvre du plan stratégique «genre» du PNUD et aux objectifs de la nouvelle Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG) et son Plan d'Action.

Par ailleurs, les interventions identifiées s'alignent parfaitement avec les priorités nationales définies dans la SCAPP 2016-2030, notamment l'axe 1 et les priorités définies dans le Cadre de Partenariat pour le Développement Durable (CPDD 2018-2022), notamment les priorités 1, Croissance Inclusive et 3, Gouvernance. Elles contribuent fortement à l'attente des objectifs des stratégies sectorielles du Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), du Ministère de l'Emploi, de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Environnement.

Suivant une approche participative, ce projet a été développé à travers un processus participatif. Les principales parties prenantes et les bénéficiaires directs sélectionnés seront impliqués dans les processus de mise en œuvre et suivi des activités du projet.

Ce projet offre des possibilités pour les associations de femmes des jeunes ainsi que les producteurs à mettre en œuvre une gamme complète de moyens de subsistance alternatifs rentables, climatiquement résilients impliquant l'élevage, l'agriculture, la transformation des aliments, la multiplication des semences et la production agricole et le développement d'activités génératrices de revenus viables. Les mesures visant à renforcer la résilience seront adaptées aux besoins locaux exprimés par les communautés. L'analyse coûts-bénéfice sera réalisée dans le cadre des activités de suivi et évaluation et orientera les bonnes pratiques sur les questions stratégiques, y inclus l'utilisation des terres.

Les considérations de genre ont fait partie du processus de formulation. Dans la phase de consultation, des efforts ont été faits pour atteindre les femmes individuellement et les groupes de femmes, en tant que membres de la société civile active, les agriculteurs et les responsables des institutions, en fonction du temps et du budget disponible. Les produits et les résultats du projet contribueront à faire comprendre comment des mesures d'adaptation pour augmenter la résilience

et les mécanismes d'intervention en cas d'urgence peuvent induire des progrès à travers l'équité genre.

D'autre part, le projet vise à mettre en œuvre des mesures d'adaptation d'une façon très participative, par l'inclusion de tous les groupes sociaux, y inclus les groupes marginalisés, afin de garantir une couverture maximale de l'impact et les considérations structurelles dans la planification des interventions sur l'adaptation pour les plus vulnérables (et exposés aux impacts du changement climatique) dans le groupe recevant des effets bénéfiques.

Finalement, ce projet aura lieu dans la région de l'Assaba, une des trois régions considérées comme des zones de convergence par le Système des Nations Unies. Dans ce contexte, le projet cherchera à créer toutes les synergies possibles avec d'autres initiatives intervenant dans la région pour garantir le maximum d'impact de ses interventions.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

Résultats escomptés

Le présent projet, préparé en réponse à la situation de crise, veut répondre aux préoccupations des personnes vivant dans l'insécurité alimentaire, dans l'extrême pauvreté et dans une situation de dégradation des ressources naturelles et autres aléas qui favorisent leur état de vulnérabilité aux chocs. Les activités proposées visent à rétablir les communautés et à consolider les acquis à travers des interventions de relèvement post-crise axées sur les domaines qui permettent d'agir sur les facteurs de la crise liées aux changements climatiques et catastrophes naturelles, mais dont les financements restent insuffisants, notamment la réduction de risque de catastrophes, la prévention, préparation et la gestion des crises, les moyens d'existence et le relèvement communautaire.

En permettant de créer des possibilités pour les communautés de devenir acteurs de changement et membres productifs de la communauté dans laquelle elles résident, le projet justifie son approche multisectorielle basée sur la communauté. La création d'actifs productifs et le renforcement des capacités de production et de gestion des actifs productifs générateurs d'emplois dans les microentreprises notamment, le relèvement socioéconomique, la mitigation des risques et l'amélioration des conditions de vie, accompagnées par une relance des services de base dans les zones les plus vulnérables devront encourager les communautés, notamment les femmes, à être plus résilientes face aux chocs.

Le projet mettra en œuvre des mesures d'adaptation à travers deux produits :

Produit 1 : Les capacités de production et de gestion des actifs productifs des communautés sont renforcées et développées.

Les activités :

Activité 1.1 Former des producteurs/productrices sur les techniques de commercialisation des produits locaux ;

Activité 1.2 Renforcer les coopératives et groupements en structuration organisationnelle ;

Activité 1.3 Appuyer les institutions locales et les services techniques en planification et le suivi des activités agricoles et pastorales ;

Activité 1.4 Organiser des visites interrégionales/sous régionales d'échanges d'expériences.

Produit 2 : Des moyens de subsistance alternatifs, résilients, respectueux de l'environnement et rentables sont développés par des groupes de femmes et de jeunes pour accroître leurs sources de revenus et améliorer les conditions de vie de la famille.

Les activités :

Activité 2.1. Promouvoir des pratiques agricoles innovantes et durables pour les producteurs et productrices ;

Activité 1.2 Appuyer les initiatives des femmes et des jeunes à la création d'entreprises et formations techniques de gestion (groupements d'intérêt économique (GIE), micro-projets, unités de production laitière et maraichère) ;

Activité 1.3 Appuyer les organisations de producteurs d'équipements et d'infrastructures adaptés (des moulins à grain et/ou congélateurs solaires, etc.) ;

Activité 1.4 Appuyer les agropasteurs en équipements, intrants et matériels (clôtures, semences, boutures, outils horticoles, charrues, etc.)

Activité 1.5 : Réhabiliter des points d'eau (usages domestiques, agropastoraux, etc.) ;

Activité 1.6 Appuyer la redynamisation de plateformes multifonctionnelles existantes dans la zone cible pour optimiser la chaîne de valeur ;

Activité 1.7 Créer/réhabiliter des infrastructures rurales (digues, parcs de vaccination, marchés communautaires, etc.).

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

Des ressources humaines et financières seront mises à disposition pour l'attente des résultats attendus. Les sources de financement seront le Funding Windows et les fonds TRAC du PNUD. L'équipe de l'Unité Développement Durable du PNUD est responsable du projet et coordonnera du côté PNUD la mise en œuvre directe des activités du projet, en étroite collaboration et implication avec les partenaires nationaux. Pour la mise en œuvre des activités, des consultants et formateurs nationaux seront recrutés pour la bonne conduite des ateliers et des études prévues dans le cadre du projet. Les contrats, les achats et l'acquisition des équipements seront effectués en conformité avec les besoins exprimés par les autorités locales et en conformité avec les procédures du PNUD.

Partenariats

Les parties prenantes comprennent : i) les bénéficiaires directs, les populations des communautés cibles et les organisations paysannes et associations de femmes et de jeunes ; (ii) les autorités locales ; (iii) les structures décentralisées et les partenaires de mise en œuvre (départements ministériels concernés, secteur privé et prestataires de services); (iii) et les institutions de développement local, notamment les cadres d'action au niveau régional et départemental. Les autorités locales et administratives ainsi que les services déconcentrés seront également impliqués dans la mise en œuvre à travers leur implication dans les organisations de gestion locale et dans les cadres d'action aux différentes échelles. De nombreux organismes et ONG interviennent en collaboration avec des structures de mise en œuvre, dont les ONG nationales et internationales seront concernées.

Risques et hypothèses

Les analyses font ressortir les risques possibles suivants :

Risques	Mitigation des risques
Risque Administratif : Changement d'organigrammes ou de responsables au niveau du Ministère impliqués et notamment du MASEF qui peut causer un retard dans la mise en œuvre du projet	Dynamiser les instances de gestion et de pilotage du Programme dans le cadre du dispositif du CPDD/DPP pour assurer la transition en cas de changement de responsable ou d'organigramme
Risque sécuritaire : Instabilité sécuritaire suite à des activités de violence en période électorale	Établir et/ou mettre à jour le Plan de Continuité de service en collaboration avec UNDSS

Risque financier : Fluctuation du taux de change du Dollar	L'utilisation du taux de change fixé par le PNUD
--	--

Implication des parties prenantes

Le succès de l'intervention du projet nécessite l'implication et la participation actives des différentes parties prenantes. Les principales parties prenantes du projet sont (i) les ministères (directement concernés par la thématique), les collectivités locales et autres institutions publiques de mise en œuvre du projet et / ou en tirent profit, (ii) les partenaires de coopération, les ONG et les Organisations de la Société Civile (OSC) impliquées dans l'appui direct, et (iii) les communautés qui vivent dans les zones rurales ciblées, y compris la participation de groupes vulnérables tels que les femmes. Le présent plan sera présenté aux parties prenantes lors de la réunion du CLEP, pour leur accord sur le contenu du projet et l'opérationnalisation (analyse de la situation, les sites prioritaires d'intervention, critères de priorité, les modalités de gestion).

Les groupes cibles :

Les groupes cibles directs du projet sont les membres des communautés notamment des femmes et des jeunes sans-emplois et affectées par les conséquences de sécheresse de ces dernières décennies ayant conduit à des exodes sans précédents, les ménages les plus précaires, les femmes cheffes de familles, et d'autres groupes vulnérables et affectés par la situation de crise.

Le projet cible plus précisément ces groupes en s'assurant qu'ils obtiennent les moyens de subsistance afin de s'assurer de leur résilience durable.

Les bénéficiaires indirects du programme sont les autorités administratives départementales et locales au travers leurs structures et organisations de base, ainsi que tous ceux qui bénéficient de l'amélioration de l'accès aux infrastructures socio-économiques et communautaires.

Les bénéficiaires directs seront choisis en fonction de critères objectifs préalablement établis selon un mécanisme participatif et inclusif. Les critères sont liés au degré de vulnérabilité de la commune, aux facteurs de risque de catastrophes, aux possibilités d'intervention d'autres Agences des Nations-Unies ou à l'existence de projets de développement structurant dans la zone.

Coopération Sud-Sud et triangulaire.

Le projet s'attèlera à bénéficier de l'expérience dans le domaine de la mise en œuvre des projets similaires à celui-ci chez les pays voisins et au-delà. Le projet pourra organiser des voyages d'études dans d'autres pays en vue de partager certaines bonnes pratiques et leçons apprises dans les domaines similaires. Il s'agira notamment de pays qui ont mis en œuvre des projets de promotion de l'emploi décent, de lutte contre la pauvreté et de relèvement suite aux crises naturelles.

Connaissance

Les résultats du projet seront diffusés à l'intérieur et au-delà de la zone d'intervention dudit projet et à travers les réseaux, médias et forums existants d'échange d'information.

Le projet identifiera et participera, si cela est pertinent et approprié, à des réseaux scientifiques et/ou tout autre réseau, qui pourraient être bénéfiques pour la mise en œuvre du projet à travers les enseignements tirés. Le projet identifiera, analysera et partagera les enseignements tirés qui pourraient être utiles à la conception et la mise en œuvre de projets futurs similaires.

Un flux à double sens d'informations sera mis en place entre ce projet et d'autres projets relatifs au même domaine.

Le projet capitalisera les résultats et les produits de ces initiatives, utilisera les leçons apprises, les outils développés, et coopérera avec les partenaires locaux les plus en vue. Il générera des informations sur l'effectivité des coûts d'intervention dans chaque zone du projet.

Durabilité et amplification

Le projet est conçu pour avoir un impact durable auprès des communautés et au niveau national. La durabilité globale du projet est assurée à travers un fort leadership et implication du Gouvernement pour la mise en œuvre satisfaisante de ce projet. La durabilité institutionnelle est pressentie pour demeurer importante : en effet, les capacités seront développées pour promouvoir la transparence, la coordination, l'efficacité, le partenariat et l'implication des communautés. La durabilité technique de ce projet est pressentie haute en ce qui concerne les meilleures technologies et pratiques qui seront utilisées par le projet et qui ont été testées avec succès et utilisés par le PNUD.

D'autre part, la participation communautaire doit guider les différentes étapes du programme, y compris l'identification des bénéficiaires et des zones spécifiques, la mise en œuvre ainsi que le suivi des activités. Le programme investira dans les personnes à travers le renforcement de ses capacités et la formation pour renforcer les connaissances et compétences nécessaires pour la continuité du projet. Le projet prévoit que la participation de membres de la communauté et des dirigeants permettra d'accroître l'appropriation et la durabilité. Le projet travaillera non seulement avec les services décentralisés et déconcentrés au niveau national et local, mais construira aussi des partenariats avec des intervenants clés dans les domaines respectifs. L'appropriation et la participation par les services gouvernementaux seront essentielles, compte tenu de leur présence et leur rôle dans les différentes zones d'intervention.

Les leçons apprises et développées au cours de la mise en œuvre du projet seront partagées pour devenir des références et des opportunités d'apprentissage pour les autres initiatives similaires.

Le bureau du PNUD et son partenaire mèneront des visites sur les sites du projet sur la base du chronogramme défini et le plan de travail annuel, afin d'évaluer directement la progression du projet. Les autres partenaires pourront également se joindre à ces visites. Des rapports de visite de terrain seront préparés par le PNUD et soumis aux parties prenantes clés.

Le suivi sensible au genre utilisera les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de performance détaillée en lien avec chacun des objectifs du projet.

Ce suivi sera axé sur les résultats du projet et sa mise en œuvre tout en prenant en favorisant les synergies avec d'autres projets mis en œuvre dans la zone notamment le projet ECHO et les projets du FIDA tel que le PASK, afin de chercher à optimiser les complémentarités possibles.

IV. Gestion du projet

Le projet sera exécuté selon la modalité DIM. Parmi les différents partenaires, le MASEF sera le partenaire le plus directement impliqué dans les interventions du projet.

Au sein des autres institutions publiques bénéficiaires, le PNUD s'appuiera sur les points focaux pour la mise en œuvre des activités et maintenir un dialogue continu avec les homologues nationaux.

Tous les recrutements et les achats de biens et de services confiés au PNUD seront menés selon les règles de la transparence et de la compétitivité, conformément aux procédures du PNUD. Des long term agreement (LTAs) existants avec d'autres agences locales seront utilisés dans la mesure du possible.

Travaillant en étroite collaboration avec les institutions, le bureau de pays du PNUD sera chargé : (i) de fournir des services d'assurance du projet au gouvernement, (ii) du recrutement du personnel du projet et de l'engagement des consultants et prestataires de services ; (iii) du contrôle des dépenses par rapport aux budgets approuvés par le Comité de projet ; et (iv) de s'assurer que toutes les activités, y compris les achats et les services financiers, seront menées dans le strict respect des

procédures du PNUD. Un membre du personnel du PNUD sera chargé de la gestion quotidienne et du contrôle des finances du projet.

Le bureau de pays du PNUD fournira des services d'appui au projet dans les domaines : (i) des activités liées aux ressources humaines (RH), y compris le recrutement de personnel du projet et consultants, la délivrance des contrats du personnel du projet et consultants, etc. ; (ii) des activités d'achat de biens et services pour le projet ; (iii) des transactions financières, etc. et facturera le DPC selon le barème des dépenses d'appui direct. Le bureau du PNUD appliquera le Direct Project Costing (DPC).

Pour couvrir les coûts liés à la prestation des services ci-dessus, le PNUD réalisera une déduction sur le montant calculé à l'aide de la liste universelle de prix (UPL) en usage dans le système des Nations Unies.

V. CADRE DE RÉSULTATS

Effet 1. La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités productives qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional]/, y inclus la situation de référence et les cibles :

Taux d'emploi par sexe, âge, région (moughataa), langue maternelle.

Niveau de référence : 50,66 % (F : 40 % ; H : 75,15 %)

Cible : 55 % (F : 45 % ; H : 82 %)

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Produit 1.1.2: Les groupes marginalisés, en particulier les pauvres, les femmes, les personnes handicapées et les personnes déplacées, ont accès à des services de base et à des actifs financiers et non financiers pour renforcer leurs capacités de production et bénéficier de moyens de subsistance et d'emplois durables

Intitulé du projet : Promotion des emplois et d'autres moyens de subsistance respectueux de l'environnement

Numéro Atlas du projet : 00113351

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT ¹	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)			MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	An	Sem 1	Sem 2	Final	
Produit 1 : Les capacités de production et de gestion des actifs productifs des communautés sont renforcées et développées.	1.1 Nombre de coopératives féminines soutenues et améliorées dans leurs capacités	Projet	0	2018	10	10	20	Rapports des missions d'évaluation de la situation de référence ; à mi-parcours et à la fin du projet
	1.2 Nombre de personnes ayant bénéficié d'échange d'expériences	Projet	0	2018	100	100	200	Rapports des missions d'évaluation de la situation de référence ; à mi-parcours et à la fin du projet
	1.3 Nombre de coopératives formées	Projet	0	2018	20	20	40	Rapports des missions d'évaluation de la situation de référence ; à mi-parcours et à la fin du projet
	1.4 Nombre d'ha cultivables et/ou mis en défens sécurisés	Projet	0	2018	500	1.800	2300	Rapports des missions d'évaluation de la situation de référence ; à mi-parcours et à la fin du projet
Produit 2 : Des moyens de subsistance alternatifs, résilients, respectueux de	2.1 Nombre de pratiques de production innovantes mises en œuvre	Projet	0	2018	5	5	10	Rapport de suivi des réalisations du projet

l'environnement et rentables sont développées par des groupes de femmes et de jeunes pour accroître leurs sources de revenus et améliorer les conditions de vie de la famille	2.2 Nombre de micro-entreprises bénéficiaires de la subvention	Projet	0	2018	25	25	50	Rapport de suivi des réalisations du projet.
	2.3 - Nombre d'hommes et de femmes employées par les micro-entreprises	Projet	0	2018	100	100	200	Rapport de suivi des réalisations du projet
	2.4- Nombre de regroupements de jeunes ayant bénéficié d'un appui matériel et/ou financier du Projet	Projet	0	2018	5	5	10	Rapport de suivi des réalisations du projet
	2.5 Nombre de groupes productifs soutenus par la création de groupements d'intérêt économique	Projet	0	2018	3	3	6	Rapports des missions d'évaluation de la situation de référence ; à mi-parcours et à la fin du projet
	2.6 Nombre de plateformes multifonctionnelles redynamisées et fonctionnelles	Projet	0	2018	1	1	2	Rapports des missions d'évaluation de la situation de référence ; à mi-parcours et à la fin du projet
	2.7 Nombre d'infrastructures rurales créées et/ou réhabilitées et fonctionnelles	Projet	nd	2018	10	10	20	Rapports des missions d'évaluation de la situation de référence ; à mi-parcours et à la fin du projet
	2.8 Nombre de (jeunes) hommes et femmes ayant accès à une nouvelle (ou réhabilitée) infrastructure	Projet	0	2018	500	500	1.000	Rapports des missions d'évaluation de la situation de référence ; à mi-parcours et à la fin du projet
	2.9 Nombre d'activités génératrices d'emplois / de revenus créés par des groupes en raison de l'aide apportée (désagrégé par sexe)	Projet	0	2018	15	15	30	Rapports des missions d'évaluation de la situation de référence ; à mi-parcours et à la fin du projet

¹ Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits issus du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (IRRF) du Plan stratégique du PNUD, selon qu'ils sont pertinents, en sus des indicateurs de résultats spécifiques du projet. Il conviendra éventuellement de ventiler les indicateurs par sexe ou selon les autres groupes cibles.

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	MASEF	6.000
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Au moins annuelle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	MASEF	
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	MASEF	
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	MASEF	
Revoir et prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	MASEF	

Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)		MASEF	2.000
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectuera une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	Au moins annuelle	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	MASEF	2.000

Plan d'évaluation

Titre de l'évaluation	partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du CPDD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Évaluation finale		#2 Strengthen effective, accountable and inclusive governance	Les services techniques travaillant dans le domaine en question de société civile et les groupes marginalisés afin d'améliorer les conditions de vie des communautés	Deux mois avant la fin du projet	PNUD, MASEF	10.000 USD fonds du projet

VII. PLAN DE TRAVAIL

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	BUDGET PREVU PAR SEMESTRE			PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		S1	S2	Total		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
Produit 1 : Les capacités de production et de gestion des actifs productifs des communautés sont renforcées et développées.	Activité 1.1 Former des producteurs/productrices sur les techniques de commercialisation des produits locaux ;	6.000	7.000	13.000	PNUD/ MASEF	Funding Windows	Consultants Ateliers Travelling	13.000
	Activité 1.2 Renforcer les coopératives et groupements en structuration organisationnelle ;	5.000	5.000	10.000	PNUD/ MASEF	Funding Windows	Consultants Ateliers Travelling	10.000

	Activité 1.3 Appuyer les institutions locales et les services techniques en planification et le suivi des activités agricoles et pastorales ;	6.000	7.000	13.000	PNUD/ MASEF	Funding Windows	Consultants Ateliers Travelling	13.000
	Activité 1.4 Organiser des visites interrégionales/sous régionales d'échanges d'expériences.	5.000	10.000	15.000	PNUD/ MASEF	Funding Windows	Ateliers Travelling	15.000
	Total partiel pour le produit 1							51.000
Produit 2 : Des moyens de subsistance alternatifs, résilients, respectueux de l'environnement et rentables sont développés par des groupes de femmes et de jeunes pour accroître leurs sources de revenus et améliorer les conditions de vie de la famille.	Activité 2.1. Promouvoir des pratiques agricoles innovantes et durables pour les producteurs et productrices ;	15.000	15.000	30.000	PNUD/ MASEF	Funding Windows	Consultants Ateliers	30.000
	Activité 2.2 Appuyer les initiatives des femmes et des jeunes à la création d'entreprises et formations techniques de gestion (GIE, micro-projets, unités de production laitière et maraichère) ;	30.000	20.000	50.000	PNUD/ MASEF	Funding Windows	Consultants Contrats Équipements	50.000
	Activité 2.3 Appuyer les organisations de producteurs d'équipements et d'infrastructures adaptés (des moulins à grain et/ou congélateurs solaires, etc.) ;	30.000	30.000	60.000	PNUD/ MASEF	Funding Windows	Contrats Équipements Travelling	60.000
	Activité 2.4 Appuyer les agropasteurs en équipements, intrants et matériels (clôtures, semences, boutures, outils horticoles, charrues, etc.)	30.000	30.000	60.000	PNUD/ MASEF	Funding Windows	Contrats Équipements Travelling	60.000
	Activité 2.5 Réhabiliter des points d'eau (usages domestiques, agropastoraux, etc.) ;	30.000	25.000	55.000	PNUD/ MASEF	Funding Windows	Contrats Équipements Travelling	55.000
	2.6 Appuyer la redynamisation des Plateformes multifonctionnelles existantes dans la zone cible pour optimiser la chaîne de valeur ;	20.000	20.000	40.000	PNUD/ MASEF	PNUD/ TRAC	Contrats Équipements Travelling	40.000

	Activité 2.7 Créer/réhabiliter des infrastructures rurales (digues, parcs de vaccination, marchés communautaires, etc.).	25.000	25.000	50.000	PNUD/ MASEF	Funding Windows	Contrats Équipements Travelling	50.000
Total partiel pour le produit 2								345.000
Produit 3 : Gestion du projet assurée	Coûts de personnel				PNUD	Funding Windows	Coûts de personnel	69.290
	Coûts de gestion						Travelling	12.000
	Suivi et évaluation du projet						Consultant	20.000
	Communication pour la visibilité						Matériel Comm	10.000
Total partiel pour le produit 3								111.290
Contribution totale du Funding Windows aux Produits								467.290
GMS sur Contribution Funding Windows (7%)								32.710
Contribution totale Funding Windows								500.000
Contribution du TRAC								40.000
Budget Total								540.000

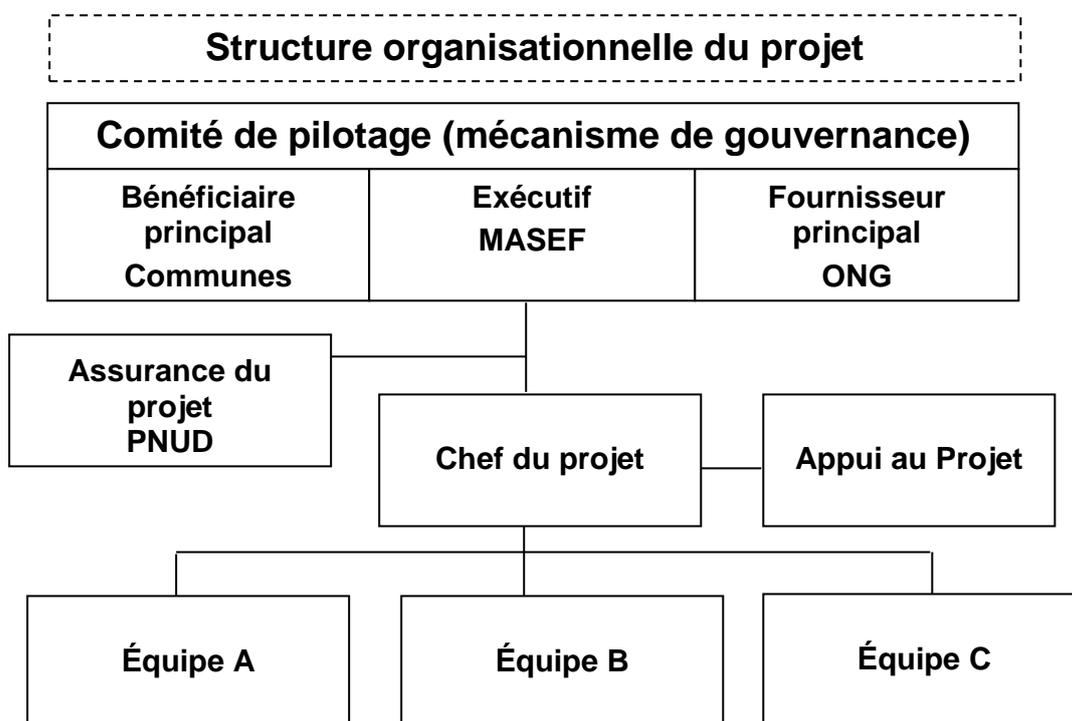
VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Le Comité de pilotage du projet sera le Comité de suivi de la priorité 1- Croissance inclusive et la priorité 3 – Gouvernance intégré dans les instances de suivi de l'UNDAF (CPDD). Le Ministère de l'Economie et Finances (MEF), partenaire principal du PNUD en matière de Coopération, fera partie de ce Comité.

Le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), le Ministère de l'Emploi, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Elevage et le Ministère de l'environnement et du Développement Durable, seront les institutions gouvernementales responsables de la mise en œuvre du projet en collaboration avec le PNUD, chacune dans le domaine qui le concerne.

Le PNUD Mauritanie assurera le contrôle et la gestion du budget global du projet. Il lui appartiendra d'effectuer le suivi de la mise en œuvre du projet, de rendre compte en temps utile au PNUD à New York des progrès réalisés. Il lui appartiendra également d'engager les expertises et autres ressources nécessaires au projet et de gérer les contrats requis. En outre, il facilitera la coordination et la constitution de réseaux avec d'autres initiatives et institutions connexes dans le pays.

Pour réussir à atteindre les objectifs et résultats du projet, il est essentiel que l'avancement des différents éléments du projet soit suivi de près par les parties prenantes et autorités locales clés, en commençant par la finalisation des programmes de travail et dispositifs de mise en œuvre détaillés et propres à chaque élément, et jusqu'à la phase de mise en œuvre du projet. Ceci vise à faciliter l'identification précoce de risques potentiels au regard du bon achèvement du projet à l'aide d'une gestion adaptative et de mesures correctrices rapides, en tant que de besoin.



IX. CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance «SBAA» entre le gouvernement de la Mauritanie et le PNUD, signé le 19 Juillet 1979. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par le PNUD Mauritanie (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. GESTION DES RISQUES

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet]² [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet]³ ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

² À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

³ À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

- a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitante et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins. à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informera le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

g. Choisissez l'une des trois options suivantes :

Option 1 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme pourra être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient..
- i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires

et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, mutatis mutandis, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

XI. ANNEXES

1. Bibliographie :

1. Situation de l'Emploi et du Secteur Informel en Mauritanie en 2012 (ONS, Edition 2014) ;
2. Etude sur la croissance et l'emploi en Mauritanie Rapport Final de Phase.3 : Potentiel de croissance inclusive et emploi : Recommandations stratégiques et plan d'actions (Version. 2, Juillet 2013_ Banque Africaine de Développement) ;
3. HEA Sahel, ACF, Save Children, USAID, CSA, « Profil de référence de l'économie des ménages ruraux de la zone MR01 « Nomadisme pastoral » de la Mauritanie ;
4. Profil de référence de l'économie des ménages ruraux de la zone MR05 « Pastorale et Commerce » en Mauritanie, Septembre 2017
5. HEASahel : Profil de référence de l'économie des ménages ruraux de la zone de culture pluviale de la Mauritanie, Septembre, 2014
6. FAO, « Analyse diagnostique du rôle de la femme en milieu pastoral en Mauritanie » FAO, Janvier 2017;
7. FAO par M. Aomar IBOURK, PHD, février 2017 : *“Diagnostic de la situation de l'emploi des jeunes en milieu rural en Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie*
8. Groupe des Nations Unies pour le Développement « Théorie du changement : Note d'orientation complémentaire relative aux PNUAD » (UNDGDOCO).